



## Procès-Verbal

### Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

Messigny-et-Vantoux, le 28 janvier 2025

Convocation du 22 janvier 2025

#### **Présents/Pouvoirs :**

M. Jean-Charles BAUDION	Maire	Bligny-le-Sec
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny
M. Vincent PIERROT	Maire	Chanceaux
M. Yann VAXILLAIRE	Maire	Curtil-Saint-Seine
M. Pascal MINARD	Maire	Darois
M. Bruno MOUSSERON	Adjoint	Darois
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois
M. Gilles SAULGEOT	Maire	Lamargelle
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry Absente excusée pouvoir à Catherine Louis
Mme Françoise GAY	Maire	Messigny-et-Vantoux
M. Serge MOUCHON	Adjoint	Messigny-et-Vantoux Absent excusé pouvoir à Françoise Gay
M. Jean-Michel BUGEON	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux
Mme Virginie MARIAGE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux
M. Pierre-Olivier ROUX	Adjoint	Messigny-et-Vantoux
Mme Isabelle RISSO	Adjointe	Messigny-et-Vantoux
Mme Sylvie ZACCAGNINO	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux
M. Vincent LEPRETRE	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux Absente excusé pouvoir à Bénigne

Colson

Mme Agnès DIEUDONNE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux
M. Christophe DEQUESNE	Maire	Panges
M. Nicolas BOUCHEROT	Maire	Pellerey
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange
Mme Eliane LEPINE	Maire	Poncey-sur-L'Ignon
M. Nathalie BARD	Maire	Prenois Absente excusée pouvoir à Fabien Cordier
Mme Catherine LARCAT	Adjointe	Prenois Absente excusée
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont Absent excusé pouvoir à Denis Mairet
M. Fabien CORDIER	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye
M. Daniel MALGRAS	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec
Mme Catherine BENINCA	Adjointe	Savigny-le-Sec Absente excusée
M. Joachim PELLICOLI	Adjoint	Savigny-le-Sec
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec
M. Cyrille FAUCONET	Maire	Trouhaut
M. Dominique FEVRET	Maire	Turcey
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val-Suzon
M. Patrick BOYON	Maire	Vaux-Saules
Mme Sandra GRAILLOT	Maire	Villotte-Saint-Seine

Madame Catherine LOUIS fait l'appel des conseillers communautaires et déclare la séance ouverte à 18h40.

Le quorum est atteint.

Françoise Gay est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Communautaire :

Jean-Michel Staiger rappelle la procédure relative au procès-verbal afin que chacun puisse apporter des amendements.

L'approbation du dernier Conseil Communautaire est soumise aux votes :

**POUR 38**  
**CONTRE 0**  
**ABSTENTION 0**

En préalable il est demandé de porter une attention particulière à l'envoi des convocations qui arrivent, pour beaucoup d'élus, dans les spams. Le service prestataire de la CCFSS va être saisi pour analyse du problème.

Madame Louis propose de dérouler l'ordre du jour.

## 1 Décision modificative budgétaire - ZAE

N° INSEE : 01639	CCFSS - ZAE	Exercice 2024
------------------	-------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N°25-01**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**  
(Vote de crédits)

Date de convocation :	22/01/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	40	Pour :	38
Nombre de membres présents :	32	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	38	Abstention :	0

L'an 2025, le 28 janvier, Le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Catherine LOUIS

Présents : BAUDION Jean-Charles - PETEUIL Daniel - PIERROT Vincent - VAXILLAIRE Yann - MINARD Pascal - MOUSSERON Bruno - ESTIVALET Jean-René - DUTHU Gilles - COLSON Bénigne - SAULGEOT Gilles - GAY Françoise - RISSO Isabelle - BUGEON Jean- Michel - MARIAGE Virginie - ROUX Pierre-Olivier - ZACCAGNINO Sylvie - DIEUDONNE Agnès - DEQUESNE Christophe - BOUCHEROT Nicolas - THEIS Pascal - MAIRET Denis - CORDIER Fabien - MALGRAS Daniel - DUMONT Raymond - STAIGER Jean-Michel - PELLICCIOLI Joachim - SICCARDI Martine - FAUCONET Cyrille - FEVRET Dominique - LOUIS Catherine - BOYON Patrick - GRAILLOT Sandra -

Procurations : BURILLE Catherine donne pouvoir à LOUIS Catherine - MOUCHON Serge donne pouvoir à GAY Françoise - LEPRETRE Vincent donne pouvoir à COLSON Bénigne - LEPINE Eliane donne pouvoir à BOUCHEROT Nicolas - BARD Nathalie donne pouvoir à CORDIER Fabien - TORTOCHAUX Bertrand donne pouvoir à MAIRET Denis -

Absents :

Excusés : BURILLE Catherine - MOUCHON Serge - LEPRETRE Vincent - LEPINE Eliane - BARD Nathalie - LARCAT Catherine - TORTOCHAUX Bertrand - BENNCA Catherine

Secrétaire de séance : Françoise GAY

Objets : ajustements de stock

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
3555 (040) - 01 : Terrains aménagés	67 045,11	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	67 045,11
	<b>67 045,11</b>		<b>67 045,11</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	67 045,11	71355 (042) - 01 : Variation des stocks de t	67 045,11
	<b>67 045,11</b>		<b>67 045,11</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>134 090,22</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>134 090,22</b>

Présentation de la Décision modificative budgétaire par Monsieur Colson.  
Il précise que compte tenu de l'état du stock le prix du terrain reviendrait à 23 euros le m2.

## 2 Décision modificative budgétaire – CFT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

N°25-02

DECISION MODIFICATIVE N° 3

(Vote de crédits)

Date de convocation :	22/01/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	40	Pour :	38
Nombre de membres présents :	32	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	38	Abstention :	0

L'an 2025, le 28 janvier, Le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Catherine LOUIS Catherine LOUIS

Présents : BAUDION Jean-Charles - PETEUIL Daniel - PIERROT Vincent - VAXILLAIRE Yann - MINARD Pascal - MOUSSERON Bruno - ESTIVALET Jean-René - DUTHU Gilles - COLSON Bénigne - SAULGEOT Gilles - GAY Françoise - RISSO Isabelle - BUGEON Jean- Michel - MARIAGE Virginie - ROUX Pierre-Olivier - ZACCAGNINO Sylvie - DIEUDONNE Agnès - DEQUESNE Christophe - BOUCHEROT Nicolas - THEIS Pascal - MAIRET Denis - CORDIER Fabien - MALGRAS Daniel - DUMONT Raymond - STAIGER Jean-Michel - PELLICIOLI Joachim - SICCARDI Martine - FAUCONET Cyrille - FEVRET Dominique - LOUIS Catherine - BOYON Patrick - GRAILLOT Sandra -

Procurations : BURILLE Catherine donne pouvoir à LOUIS Catherine - MOUCHON Serge donne pouvoir à GAY Françoise - LEPRETRE Vincent donne pouvoir à COLSON Bénigne - LEPINE Eliane donne pouvoir à BOUCHEROT Nicolas - BARD Nathalie donne pouvoir à CORDIER Fabien - TORTOCHAUX Bertrand donne pouvoir à MAIRET Denis -

Absents :

Excusés : BURILLE Catherine - MOUCHON Serge - LEPRETRE Vincent - LEPINE Eliane - BARD Nathalie - LARCAT Catherine - TORTOCHAUX Bertrand - BENINCA Catherine

Secrétaire de séance : Françoise GAY

Objets : ajustements budgétaires

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	-289,00	28182 (040) : Matériel de transport	-289,00
	<b>-289,00</b>		<b>-289,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	289,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	-289,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-289,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-289,00</b>

Présentation de la Décision modificative budgétaire par Monsieur Colson.

### 3 APD – Plan de Financement – Micro-crèche située sur la commune de Darois

Vu les statuts de la CC Forêts Seine et Suzon,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 19D04-23, en date du 2 avril 2019, actant le principe de la construction de 2 micro-crèches sur le territoire de la collectivité, et actant leur situation géographique selon l'étude réalisée par les services de la CAF V

Vu la délibération du Conseil Communautaire 21D10-06, en date du 11 octobre 2021, actant le principe de la construction d'une micro-crèche sur la commune de Darois et sollicitant les aides de la CAF,

Vu la convention PAIE signé avec les services de la CAF, et accordant à la CCFSS une subvention de 258000€ pour la réalisation d'une micro-crèche sur la commune de Darois

Vu la délibération du Conseil Communautaire 23D12-01, en date du 12 décembre 2023, validant le plan de financement et autorisant la présidente à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la micro-crèche située sur la commune de Darois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire 24D04-16, en date du 9 avril 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche sur la commune de Darois.

Vu les réunions de la commission des Affaires sociales en date du 01/10/2024 et 21/01/2025 (en association avec la Commission des Finances)

Vu les réunions du Groupe « Travaux », en partenariat avec les élus de la commune de Darois, en date du 11/12/2024 et 20/01/2025.

Madame la Présidente explique aux élus communautaires que le Cabinet Forma3 (ex Serge Roux) a produit l'avant-projet définitif relatif à la construction d'une micro crèche sur la commune de Darois.

L'APD est présenté au Conseillers Communautaires présents.

Cet APD résulte d'un travail commun mené par le Cabinet Forma3, la CCFSS (élus et services), la commune de Darois et les services de la PMI.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses - HT		Recettes	
Maitrise d'œuvre	60 000,00 €	CAF	258 000,00 €
Bureau CT/SPS	8 600,00 €	CD 21 - Grands projets	150 000,00 €
Etude de sols	2 000,00 €	DETR	174 880,00 €
Travaux	580 000,00 €		
Pergola	38 000,00 €		
Mobilier (baseMC Messigny)	23 000,00 €		
raccordement	10 000,00 €	Autofinancement	145 720,00 €
Dommages ouvrages	7 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>728 600,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>728 600,00 €</b>

Madame la Présidente rappelle que la CAF a attribuée en 2021 la somme de 258000€ dans le cadre de son dispositif Petite Enfance et que le délai de réalisation du projet a été prorogé lors de la CAS du 26 septembre 2024, au 31 décembre 2027.

Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR 38**  
**CONTRE 0**  
**ABSTENTION 0**

- **ADOPTE** l'avant-projet définitif tel que présenté
- **ADOPTE** le plan de financement projeté de l'opération
- **MANDATE** la Présidente pour solliciter les subventions auprès de
  - L'Etat au titre de la DETR 2025
  - Le Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre des Grands Projets
  - La Caisse d'Allocations Familiales pour le mobilier
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce dossier dont le permis de construire qui sera déposé en Mairie de Darois.
- **MANDATE** la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Mousseron, en l'absence de Madame Burille, Vice-Présidente excusée, présente ce dossier qu'elle a conjointement portée avec la commission travaux.

Monsieur Staiger note que la surface du terrain n'est pas aussi grande qu'à Messigny-et-Vantoux.

Monsieur Mousseron précise que cela est dû au fait qu'il n'y a pas besoin de parking dans la mesure où un parking existe déjà.

Il y a 44 000 euros de surcoût mais cela est dû à l'installation d'une cuve enterrée obligatoire, une pergola bioclimatique et des ajustements techniques.

Les travaux pourraient commencer à l'automne concomitamment avec les travaux de la Maison de Santé de Darois.

Monsieur Colson présente le plan de financement.

La question est posée de la pertinence d'un emprunt qui ferait une mensualité annuelle de 12 040 euros.

Monsieur Staiger précise que ce n'est qu'une option et que rien n'est décidé.

Monsieur Colson précise que l'autre solution est le recours à l'autofinancement.

Monsieur Fauconnet demande si le surplus annoncé est bien compris dans le plan de financement, ce qui lui est confirmé.

Monsieur Pellicioli souhaite connaître la dimension de la pergola et si celle-ci dispose de brise vents et de lamelles inclinables.

Monsieur Malgras précise que les volets roulants ne seront peut-être pas nécessaires car la pergola fera écran.

## **Convention de servitude ENEDIS – Zae de Cestres**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les Statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon*

Madame la Présidente expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique des travaux, Enedis sollicite de Madame

*Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 janvier 2025, Messigny-et-Vantoux*

la Présidente une convention autorisant une servitude de passage sur les parcelles ZY 77 et ZY 87, propriété de la CCFSS (ZAE de Cestres).

Pour parfaite information, cette servitude permettra à la société Demangeot d'enfourir un réseau moyenne tension afin de raccorder les installations photovoltaïques de Messieurs Renard et Barrot.

Pour ce faire il convient d'autoriser la Présidente à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR 38**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce sujet

Monsieur Staiger présente la délibération, pas de remarques sur la délibération.

Monsieur Staiger fait un point sur l'ouverture prochaine de Gamm vert qui pourrait être prévue en mai. A côté il s'installerait une cellule de restauration.

Madame Louis informe que l'inauguration du SDIS devrait intervenir en mai.

Par ailleurs Monsieur Staiger informe le Conseil Communautaire qu'Enedis a lancé une grande consultation pour implanter un transformateur de grande importance qui alimenterait une partie de Dijon. Orville et Selongey sont plébiscitées pour son installation.

Madame Gay précise pour rebondir sur ce sujet que les communes ont été destinataires d'un courrier relatif aux ZAER qui informe que plus de précisions seront connues en mars 2025.

Monsieur Cordier précise que deux communes ont à ce jour été validées « Saint Seine l'Abbaye et Champagny » par les services de la Préfecture dans le cadre des ZAER.

## **Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité dijonnais**

*Vu le Code général des collectivités territoriales*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon*

*Vu la compétence mobilité de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon*

Madame la Présidente expose que par courrier en date du 23 décembre 2024 (référence D484.1) le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité Dijonnais a été envoyé en version dématérialisée aux Communautés de Communes.

Ce document est le résultat d'une démarche partenariale et collaborative entre nous et les services de la Région. Il constitue ainsi le socle commun à tous les acteurs de la mobilité sur notre bassin et regroupe les conditions propices à la mise en place de politiques de mobilités coordonnées puis définies au plus près des besoins des usagers. Il n'induit pour l'heure pas de nouveaux paramètres financiers mais se veut évolutif. La Région a adopté le contrat de bassin lors de son assemblée du 15 novembre 2024.

Identifiée comme partie prenante obligatoire, la Communauté de Communes doit adopter le contrat joint en version dématérialisée.

Après délibération, le Conseil Communautaire

**POUR 38**  
**CONTRE 0**  
**ABSTENTION 0**

- **ADOPTE** le contrat de mobilité du bassin de mobilité dijonnais
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce projet

Madame Gay présente la délibération, le document annexe fait 220 pages.

C'est donc au titre de la compétence mobilité que la CCFSS doit signer ce contrat. Elle précise que ce contrat n'est qu'un constat et n'engage en rien la collectivité.

En Bourgogne Franche Comté 72 Communautés de Communes ont pris la compétence mobilité.

Il est constaté que les offres sont méconnues, charge aux Communauté de Communes de les faire connaître aux administrés. Les contributions des parties prenantes sont par ailleurs hétérogènes, le versement mobilité (taxe à destination des entreprises de plus de 11 salariés) n'est pas suffisamment mis en place, y compris par notre collectivité.

Pour les territoires ruraux la voiture reste le moyen de locomotion le plus utilisé.

Pour notre Communauté de Communes nous sommes cités pour les vélos électriques, la borne électrique de Saint-Seine-l'Abbaye, pour la Maison France Services de Saint-Seine-l'Abbaye et pour la mise en place de Rezo Pouce.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente clôt le Conseil Communautaire à 19h30.